

DECRET N° 79-183 du 26 Juillet 1979

portant approbation des Comptes des exercices
1975-1976, 1976-1977 et 1977-1978 de l'Office
National de Pharmacie (O N P).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement
et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU l'Ordonnance N° 74-75 du 15 décembre 1974, régissant les rapports entre
l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise
de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'Ordonnance
N° 75-72 du 10 Octobre 1975 qui l'a modifiée ;
- VU l'Ordonnance N° 78-29 du 14 Août 1978 portant approbation des Statuts de
l'Office National de Pharmacie (O N P) ;
- VU le décret N° 78-314 du 13 novembre 1978 portant nomination des membres et
du Président du Conseil d'Administration de l'Office National de Pharmacie
(O N P) ;
- VU la décision du Conseil des Ministres en sa séance du 19 Janvier 1979 portant
additif au décret N° 78-314 du 13 novembre 1978 ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration de l'O. N. P. du 27 février 1979
approuvant le rapport d'activité et les comptes de fin d'exercice pour les
années 1975-1976, 1976-1977 et 1977-1978 ;
- Sur Proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 4 Juillet 1979 ;

DECRETE :

Article 1er - Sont approuvés les Comptes des exercices 1975-1976, 1976-1977 et
1977-1978 de l'Office National de Pharmacie (O N P) annexés au présent décret.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Juillet 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce et du Tourisme,

Le Ministre des Finances,

André ATCHADE

Isidore ANOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MCI-MF 10 autres Ministères 13
DPE-DGAI-INSAE 6 IGE 4 DCOT-ONEPI-Cde Chanc. 3 UNE-FASJET-BN 6 ONP 10 BCP 1
JORPB 1.